



**DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)**

## **Association F3E**

17 RUE CHATEAUDUN – 75009 PARIS  
SIRET : 410 050 678 00037

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

***À l'Assemblée Générale de l'association F3E***

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16/05/2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association F3E relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 « Changement de méthode et réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

**12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : [m.peronny@crowe-dba.fr](mailto:m.peronny@crowe-dba.fr)**

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « 2.3. Méthodes spécifiques » de l'annexe, votre association gère un fonds pour cofinancer des études au bénéfice des membres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte traduction des éléments comptables liés à ce fonds en appréciant les données retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.
- Comme indiqué dans les notes « Présentation générale », « 6.1. Produits d'exploitation » et « 6.1.1. Détail des subventions d'exploitation » de l'annexe, votre association reçoit des subventions d'exploitation. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation des produits en appréciant les données et les hypothèses retenues, en réalisant des tests et des recoupements, et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

## VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et les documents sur la situation financière adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systematiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 05 mai 2026

**DOUCET, BETH & ASSOCIES**  
*Commissaire aux comptes*

Représentée par Nathalie ELIO



## **Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan association

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2025</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2024</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	44 067	12 497	31 570		31 570
Immobilisations incorporelles en cours				27 623	- 27 623
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 928	59 536	20 392	25 351	- 4 959
Immobilisations corporelles en cours					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	50 050		50 050	55 591	- 5 541
<b>TOTAL (II)</b>	<b>174 061</b>	<b>72 034</b>	<b>102 027</b>	<b>108 580</b>	<b>- 6 553</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	46 450		46 450	84 243	- 37 793
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	933 552		933 552	1 446 852	- 513 300
Charges constatées d'avance	130 922		130 922	247 984	- 117 062
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	2 012 899		2 012 899	1 436 328	576 571
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 123 823</b>		<b>3 123 823</b>	<b>3 215 408</b>	<b>- 91 585</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 297 884</b>	<b>72 034</b>	<b>3 225 851</b>	<b>3 323 988</b>	<b>- 98 137</b>

DOUCET BETH & ASSOCIES  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2025</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	409 695	352 114	57 581
. Autres			
Report à nouveau	57 818	57 818	
Excédent ou déficit de l'exercice	59 810	57 581	2 229
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>527 323</b>	<b>467 513</b>	<b>59 810</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>527 323</b>	<b>467 513</b>	<b>59 810</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	343 549	356 459	- 12 910
<b>TOTAL (II)</b>	<b>343 549</b>	<b>356 459</b>	<b>- 12 910</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	14 502	11 829	2 673
<b>TOTAL (III)</b>	<b>14 502</b>	<b>11 829</b>	<b>2 673</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	25 612	25 612	
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 670	342 900	- 128 230
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	203 072	196 454	6 618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 632	11 839	- 10 207
Autres dettes	562 069	716 793	- 154 724
Produits constatés d'avance	1 333 422	1 194 591	138 831
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 340 477</b>	<b>2 488 187</b>	<b>- 147 710</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 225 851</b>	<b>3 323 988</b>	<b>- 98 137</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>Engagements donnés</b>			

DOUCET BETH & ASSOCIES  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	106 150	105 350	800	0,76
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	180 989	197 353	- 16 364	-8,29
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 466 000	1 484 243	- 18 243	-1,23
. Versements fondateurs ou consommations dotation consommable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	50 500	68 500	- 18 000	-26,28
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions		1 302	- 1 302	-100
Utilisations des fonds dédiés	22 910	54 641	- 31 731	-58,07
Autres produits	1 309	383	926	241,78
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 827 858</b>	<b>1 911 772</b>	<b>- 83 914</b>	<b>-4,39</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	627 886	800 772	- 172 886	-21,59
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	78 732	62 348	16 384	26,28
Salaires et traitements	744 291	712 948	31 343	4,40
Cotisations sociales	304 158	299 319	4 839	1,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 474	9 673	7 801	80,65
Dotations aux provisions	2 673	204	2 469	N/S
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Reports en fonds dédiés	10 000	18 000	- 8 000	-44,44
Autres charges	14 264	12 616	1 648	13,06
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 799 479</b>	<b>1 915 879</b>	<b>- 116 400</b>	<b>-6,08</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>28 379</b>	<b>-4 107</b>	<b>32 486</b>	<b>790,99</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	31 421	60 067	- 28 646	-47,69
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	10		10	N/S
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>31 431</b>	<b>60 067</b>	<b>- 28 636</b>	<b>-47,67</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		0		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>0</b>		

	Exercice clos le <b>31/12/2025</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>31 431</b>	<b>60 067</b>	<b>- 28 636</b>	<b>-47,67</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)</b>	<b>59 810</b>	<b>55 960</b>	<b>3 850</b>	<b>6,88</b>
<i>Produits exceptionnels</i>		2 022	- 2 022	-100
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>2 022</b>	<b>- 2 022</b>	<b>-100</b>
<i>Charges exceptionnelles</i>		400	- 400	-100
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>400</b>	<b>- 400</b>	<b>-100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>1 622</b>	<b>- 1 622</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 859 289	1 973 860	- 114 571	-5,80
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 799 479	1 916 279	- 116 800	-6,10
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>59 810</b>	<b>57 581</b>	<b>2 229</b>	<b>3,87</b>
<i>Contributions volontaires en nature</i>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	340 050	406 650	- 66 600	-16,38
<b>Total</b>	<b>340 050</b>	<b>406 650</b>	<b>- 66 600</b>	<b>-16,38</b>
<i>Charges des contributions volontaires en nature</i>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	340 050	406 650	- 66 600	-16,38
<b>Total</b>	<b>340 050</b>	<b>406 650</b>	<b>- 66 600</b>	<b>-16,38</b>

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

#### *Présentation générale*

Créé en 1994, le F3E fédère et anime un réseau apprenant d'acteurs de solidarité et de coopération internationales engagés pour un changement juste et durable. Sa mission est de contribuer à améliorer les pratiques de ses membres en matière d'apprentissage, d'innovation, de qualité et d'impact de leurs actions. Il a fusionné à sa création le Fonds d'Etudes Préalables et le Fonds d'Etudes et d'Evaluation.

Association régie par la Loi de 1901 - SIRET 410 050 678 00037 - NAF 9499Z, le F3E est financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Depuis 2009, l'AFD est le soutien principal du F3E dans le cadre de ses missions d'appui aux initiatives des ONG. Ce soutien prend historiquement deux formes principales :

- le soutien des activités de l'association dans le cadre de l'animation du réseau, du renforcement des capacités des acteurs, de la capitalisation et de la participation aux réflexions stratégiques ;
- l'abondement du fonds de contribution aux études des membres du F3E dans le cadre de l'évaluation et de l'actualisation de leurs pratiques.

L'AFD participe également au financement du programme Atelier du Changement Social orienté vers les méthodologies innovantes pour le changement, rassemblant une quinzaine d'organisations.

#### *Composition et gouvernance*

L'association rassemble une centaine de membres, notamment des ONG et des Collectivités Territoriales, réunis au sein de l'Assemblée Générale et autour d'une charte commune.

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif du F3E et à ce titre arrête les comptes et contrôle l'exécution budgétaire. Il définit les orientations stratégiques et élabore le budget.

Le Comité d'Examen, constitué dès la création de l'association en 1994, instruit les demandes d'accompagnement et de cofinancement des études ; il est composé des administrateurs du F3E et des représentations de l'AFD et du MEAE.

## 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1. Faits caractéristiques

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 225 850,72 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 59 809,98 €.

Les informations communiquées dans l'annexe font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association en date du 02/04/2025.

### 1.2. Sectorisation des activités lucratives

Les loyers refacturés aux associations ANVP et CFSI sont comptabilisés dans un compte de produits des activités annexes qui relève du périmètre des recettes marchandes à caractère lucratif au même titre que les prestations de formations fournies par le F3E. Bien que ces activités restent accessoires, le total des recettes marchandes dépasse désormais le seuil 80.011 € au-delà duquel les associations sont assujetties aux impôts commerciaux. Le F3E doit donc établir une déclaration annuelle de ces recettes marchandes auprès de l'administration fiscale. Les activités qui rentrent dans ce périmètre sont toutefois exonérées de TVA et le résultat fiscal du secteur lucratif qui se situe proche de l'équilibre se révèle sans impact significatif sur le montant de l'impôt sur les bénéficiaires. Enfin, l'association n'est pas redevable de la CVAE dès lors que le total des recettes déclarées reste inférieur à 500.000 €.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Méthode générale

Les comptes annuels du F3E sont élaborés conformément aux dispositions du Code du commerce et présentés dans le respect des principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association est fiscalisée.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2.2. Changement de méthode et réglementation comptable

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations.

#### 2.2.1. Liste des opérations concernées

- débiteurs et créditeurs divers
- transferts de charges
- produits exceptionnels

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants.

#### 2.2.2. Bilan

- reclassement du compte créditeur 467600 « dettes consultants en charge de la réalisation des études membres » vers le compte 468500 (533 K€) conformément aux nouvelles dispositions du plan comptable.

#### 2.2.3. Compte de résultat

- diminution des charges de personnel (5 K€) du fait de la comptabilisation des transferts de charges (formation et prévoyance) en atténuation au crédit des comptes de charges salariales
- augmentation du résultat d'exploitation (NS) du fait de la comptabilisation des produits exceptionnels (titres restaurants) en produits de gestion courante

### 2.3. Méthodes spécifiques

Il est à noter en matière de spécificités des méthodes comptables, que le F3E gère un fonds alimenté par une partie des ressources issues de l'AFD qui est destiné à cofinancer des prestations d'évaluation ou d'études au bénéfice des membres. Le Comité d'Examen du F3E instruit les demandes et détermine les montants alloués aux membres concernés. Sur le plan comptable, le F3E joue un rôle d'intermédiation entre le financeur et les membres. Le fonds est inscrit au passif du bilan et son suivi est comptabilisé en fonction du processus décisionnel et de l'avancement des études.

### 2.4. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.4.1. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

#### 2.4.2. Amortissement et dépréciation de l'actif :

L'association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans
Licences logiciels / site internet	Linéaire	5 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

#### 2.4.3. Créances :

Les créances sont comptabilisées comme suit :

- les créances figurent dans les comptes 411 (facturations) ou 441 (conventions)
- les produits correspondants figurent dans les comptes 706 (prestations) ou 741 (subventions)
- la contrepartie de la notification des conventions est inscrite dans les comptes 4419 « obligations restant à servir »  
NB : les comptes 4419 sont reclassés en produits constatés d'avance pour établir le bilan
- les comptes 411 et 441 seront crédités par les paiements successifs
- les comptes 4419 seront débités par les facturations ou comptes-rendus financiers
- les reports de facturation seront inscrits en produits d'avance (487) et non en fonds dédiés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Il n'y a pas de provision pour créance douteuse en l'absence de risque de non-recouvrement au 31/12/2025.

#### 2.4.4. Provisions pour risques et charges :

La provision pour charges constatée au 31/12/2025 concerne les indemnités de fin de carrière (cf. 2.4.5.).

#### 2.4.5. Indemnités de fin de carrière

L'association provisionne dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. En l'absence de convention collective, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les règles de droit commun. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

"Lorsqu'un salarié quitte volontairement l'entreprise afin de bénéficier d'une pension de vieillesse, il peut prétendre au versement d'une indemnité de départ à la retraite" (Code du travail, art. L. 1237-9).

"Le taux de l'indemnité varie en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise de la façon suivante" (*Code du travail, art. D. 1237-1*) :

<b>Ancienneté du salarié dans l'entreprise</b>	<b>Montant de l'indemnité</b>
Moins de 10 ans	Pas d'indemnité légale
Au moins 10 ans et moins de 15 ans	1/2 mois de salaire
Au moins 15 ans et moins de 20 ans	1 mois de salaire
Au moins 20 ans et moins de 30 ans	1 mois et demi de salaire
Au moins 30 ans	2 mois de salaire

#### **2.4.6. Provisions pour congés payés :**

La provision pour congés payés est évaluée individuellement à titre comparatif selon la méthode du 10<sup>e</sup> et selon la méthode du maintien ; c'est l'estimation la plus favorable à chaque salarié qui est retenue.

#### **2.4.7. Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature (bénévolat des membres du F3E) ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de 300 € par jour et par personne (barème d'usage de l'AFD).

Ces contributions s'élèvent à 340.050 € en 2025, soit 1 134 jours. Elles sont comptabilisées dans les comptes annuels au pied du compte de résultat (compte 864 pour les emplois & compte 875 pour les ressources).

#### **2.4.8. Dons :**

L'association n'a perçu aucun don au-cours de l'exercice 2025.

### 3. COMPTES ANNUELS ET INFORMATIONS DES MEMBRES ET DES FINANCEURS

Le F3E publie un bilan et un compte de résultat de type PCG et, compte-tenu du total du bilan, du compte de résultat et de l'effectif, une annexe simplifiée.

Pour assurer la compréhension des opérations réalisées auprès de ses membres et pour éclairer les redevances de comptes auprès des financeurs, l'association produit un tableau étendu des opérations ; celui-ci complète le compte de résultat par les engagements figurant au bilan relatifs à l'intermédiation des études et les engagements hors bilan relatifs à la valorisation de l'implication des membres dans les activités du F3E. Ce tableau donne une meilleure image de la nature et du volume des opérations de l'association.

#### 3.1. Tableau des ressources

ELEMENTS	Exploitation	Flux bilan	Flux hors bilan	2025	%
<b>PROGRAMME OSC</b>	<b>1 022 994</b>	<b>503 311</b>	<b>212 100</b>	<b>1 738 405</b>	<b>63%</b>
Ressources externes	982 494	232 817	0	1 215 311	44%
Ressources internes et membres	40 500	270 494	0	310 994	11%
Valorisations contributions volontaires	0	0	212 100	212 100	8%
<b>PROGRAMME ACS</b>	<b>493 506</b>	<b>105 244</b>	<b>127 950</b>	<b>726 700</b>	<b>26%</b>
Ressources externes	483 506	55 022	0	538 528	20%
Ressources internes et membres	10 000	50 222	0	60 222	2%
Valorisations contributions volontaires	0	0	127 950	127 950	5%
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>288 448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>288 448</b>	<b>10%</b>
Ressources internes	288 448			288 448	10%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 804 948</b>	<b>608 555</b>	<b>340 050</b>	<b>2 753 553</b>	<b>100%</b>
<b>dont externes</b>	<b>1 466 000</b>	<b>287 839</b>	<b>0</b>	<b>1 753 839</b>	<b>64%</b>
<b>dont internes et membres</b>	<b>338 948</b>	<b>320 716</b>	<b>0</b>	<b>659 664</b>	<b>24%</b>
<b>dont valorisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>340 050</b>	<b>340 050</b>	<b>12%</b>

Ce tableau comprend 4 colonnes : reprise du compte de résultat, flux des engagements transitant au bilan (études), flux des engagements hors bilan (contributions volontaires en nature) ainsi que le total du périmètre élargi des opérations du F3E. Il permet de dissocier les ressources par nature contractuelle (programmes AFD socle et expérimental) et par sources (externes, internes et membres, valorisations).

### 3.2. Tableau des emplois

ELEMENTS	Exploitation	Flux bilan	Flux hors bilan	Total	%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 804 948</b>	<b>608 555</b>	<b>340 050</b>	<b>2 753 553</b>	<b>100%</b>
Achats externes activités	-319 688	0	0	-319 688	-12%
Consultance études	0	-608 555	0	-608 555	-22%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>1 485 260</b>	<b>0</b>	<b>340 050</b>	<b>1 825 310</b>	<b>66%</b>
Capacité de production	-1 449 644	0	0	-1 449 644	-53%
Valorisations	0	0	-340 050	-340 050	-12%
Autres flux	24 193	0	0	24 193	1%
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>59 810</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 810</b>	<b>2%</b>

Ce tableau constitue la contrepartie du précédent et présente les emplois à partir d'une approche économique du résultat qui dissocie les flux induits (achats activités et études), la capacité de production (autres achats et services généraux, frais de personnel et impôts) et les éléments au-delà de l'EBE (dotations et résultats hors exploitation).

Les valorisations sont estimées sur la base du temps de travail consacré par les membres aux activités (hommes / jours) et des frais induits par les activités directement supportés par les membres (prises en charge, mises à disposition...).

### 3.3. Commentaires

Ces tableaux ne constituent pas une approche en flux de trésorerie puisqu'ils s'appuient sur le compte de résultat et les engagements bilan et hors bilan.

## 4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 4.1. Immobilisations

Rubriques	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	32 228	51 301	39 462	44 067
Immobilisations corporelles	76 302	4 623	996	79 928
Immobilisations financières	55 606	255	5 796	50 066
<b>TOTAL</b>	<b>164 136</b>	<b>56 179</b>	<b>46 254</b>	<b>174 061</b>

### 4.2. Amortissements

Rubriques	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche et de développement	0	7 892	0	7 892
Licences logiciels / site internet	4 605	0	0	4 605
<b>Sous total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 605</b>	<b>7 892</b>	<b>0</b>	<b>12 497</b>
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations générales, agencements divers	3 269	1 438	0	4 708
Matériel informatique	37 398	7 284	996	43 686
Mobilier de bureau	10 283	859	0	11 142
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>	<b>50 950</b>	<b>9 582</b>	<b>996</b>	<b>59 536</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 555</b>	<b>17 474</b>	<b>996</b>	<b>72 034</b>

### 4.3. Etat des créances et charges constatées d'avance

Rubriques	Montant brut	A moins de 1 an	A plus de 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	50 066		50 066
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Acompte fournisseurs			
Créances usagers	46 450	46 450	
Créances financeurs	670 800	670 800	
Autres créances	262 752	262 752	
<b>Charges constatées d'avance</b>	130 922	130 922	
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 990</b>	<b>1 110 924</b>	<b>50 066</b>

### 4.4. Etat des produits à recevoir

Rubriques	Montant
Usagers	35 290
Financeurs	12 000
Autres produits à recevoir	20 299
<b>TOTAL</b>	<b>67 589</b>

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

## 5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 5.1. Fonds propres

Rubriques	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise				
<b>Réserves :</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	352 114	57 581		409 695
Report à nouveau	57 818			57 818
Résultat de l'exercice	57 581	59 810	57 581	59 810
<b>Sous total fonds propres SDR</b>	<b>467 513</b>	<b>117 391</b>	<b>57 581</b>	<b>527 323</b>
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement / biens renouvelables				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Provisions réglementées				
<b>Sous total autres fonds propres ADR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>467 513</b>	<b>117 391</b>	<b>57 581</b>	<b>527 323</b>

### 5.2. Fonds dédiés et reportés

Rubriques	A l'ouverture	Reports	Utilisations	A la clôture	dont > 2 ans (1)
Fonds dédiés s/ contributions financières	356 459	10 000	22 910	343 549	265 998
<b>TOTAL</b>	<b>356 459</b>	<b>10 000</b>	<b>22 910</b>	<b>343 549</b>	<b>265 998</b>

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses engagées au cours des 2 derniers exercices.

Les fonds dédiés proviennent des contributions additionnelles versées par les membres bénéficiaires des études. Leur usage est destiné au financement d'activités à fort bénéfice collectif pour les membres du réseau. Ils n'ont pas fait l'objet de transferts ou de remboursements au cours de l'exercice écoulé.

### 5.3. Provisions pour risques et charges

Rubriques	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour pensions et obligations similaires	11 829	2 673	0	14 502
<b>TOTAL</b>	<b>11 829</b>	<b>2 673</b>	<b>0</b>	<b>14 502</b>

**5.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Rubriques	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	25 612			25 612
Fournisseurs	214 670	214 670		
Dettes fiscales et sociales	203 072	203 072		
Dettes sur immobilisations	1 632	1 632		
Autres dettes	562 069	562 069		
Produits constatés d'avance	1 333 422	651 891	681 531	
<b>TOTAL</b>	<b>2 340 477</b>	<b>1 633 334</b>	<b>681 531</b>	<b>25 612</b>

Les produits constatés d'avance à plus d'un an correspondent à la quote-part de la subvention AFD attachée à la dernière année du programme PACE III 2025-2027.

**5.5. Etat des charges à payer**

Rubriques	Montant
Fournisseurs	45 003
Dettes fiscales et sociales	109 701
Autres dettes	836
<b>TOTAL</b>	<b>155 540</b>

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. Produits d'exploitation

Rubriques	Montant
Prestations de services	53 336
Activités annexes	127 653
Subventions d'exploitation	1 466 000
Contributions des membres	50 500
Cotisations des membres	106 150
Produits de gestion courante	1 309
Utilisation des fonds dédiés	22 910
<b>TOTAL</b>	<b>1 827 858</b>

#### 6.1.1. Détail des subventions d'exploitation

Nom du financeur	Motif de la subvention	Montant notifié N-1	Montant notifié N	Montant engagé N	Montant à engager N+1
AFD	PROG. SOCLE (1)	0	0	940 494	0
AFD	PROG. ACS (1)	0	1 800 000	473 506	533 841
CM	PROG. OSC	0	80 000	30 000	40 000
FDF	PROG. ACS	40 000	0	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>40 000</b>	<b>1 880 000</b>	<b>1 454 000</b>	<b>583 841</b>

(1) subventions AFD hors fonds d'études

### 6.2. Charges d'exploitation

Rubriques	Montant
Achats projets	319 688
Charges externes	308 198
Impôts et taxes	78 732
Charges de personnel	1 048 449
Charges de gestion courante	14 264
Amortissements et provisions	20 147
Reports en fonds dédiés	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 799 479</b>

### 6.3. Résultat de l'exercice

Rubriques	Montant
Résultat d'exploitation	28 379
Résultat financier	31 431
Résultat exceptionnel	0
<b>TOTAL</b>	<b>59 810</b>

Le résultat financier est constitué des revenus générés par les placements de trésorerie.

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. Engagements hors bilan

#### 7.1.1. Cession de créances

Il n'y a pas de cession de créances au 31/12/2025

#### 7.1.2. Cautions bancaires

Il n'y a pas de cautions bancaires au 31/12/2025

#### 7.1.3. Engagements de retraite

Les engagements de retraite au 31/12/2025 sont comptabilisés en provisions pour charges pour 14.502 €

#### 7.1.4. Engagements de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail au 31/12/2025

### 7.2. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

### 7.3. Rémunérations des cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération du salarié occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

### 7.4. Effectifs à la clôture de l'exercice

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	16	0
Non cadres	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>0</b>

### 7.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes - Cabinet DOUCET BETH & ASSOCIES - liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 12.556 € TTC.

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes - Cabinet DOUCET BETH & ASSOCIES - liés à sa mission d'audit financier du programme socle 2023-2025 s'élèvent à 13.860 € TTC.